







Paris, le 24 Février 2015

CONTRE LA REMISE EN CAUSE DU PAIEMENT TRIMESTRIEL DES PENSIONS RASSEMBLEMENT NATIONAL LE 12 MARS 2015

Depuis plus de 3 ans, les cheminots retraités, par leurs puissantes mobilisations, ont gagné, jusqu'à maintenant, le maintien du versement trimestriel de leur pension, même si celui-ci est fractionné.

Reconduit par décret pour l'année 2015, il est de nouveau remis en cause par le gouvernement.

Par cette décision, le gouvernement poursuit sa démarche d'un alignement des droits du régime spécial sur le régime général dans la perspective d'une réforme globale des retraites de l'ensemble des salariés.

Le ministère des affaires sociales a adressé au Président du Conseil d'Administration de la CPRP SNCF, une lettre de saisine sollicitant l'avis du CA. de la CPR sur un projet de décret portant la mensualisation des pensions.

Le Président Hollande et son gouvernement, aux œillères de plus en plus libérales, opèrent un véritable coup de force pour supprimer un acquis social obtenu en 1934.

Opposés hier à la suppression du versement au trimestre à échoir de leur pension, les cheminots retraités le sont toujours aujourd'hui. La CGT, l'UNSA, SUD-Rail et la FGRCF appellent les cheminots retraités et actifs à exprimer leurs exigences à ce Conseil d'Administration, afin d'appuyer les représentants des affiliés.

Nous sommes face à un gouvernement plus apte à réduire les droits des salariés qu'à tenir ses engagements. Fin 2012, après avoir obtenu du ministère des affaires sociales et de la santé le principe de groupe de travail pour réfléchir à l'évolution des pensions de réversion, il a fallu l'action des cheminots pour que la 1ère réunion se tienne en juillet 2013.

Après la rupture unilatérale par le ministère du cycle de négociations, les 2 engagements pris par son représentant de la réactivation de ces groupes de travail n'ont toujours pas eu de suite.

Le 6 janvier 2015, lors de l'audience unitaire nous avions aussi arraché le principe d'une réunion de travail tripartite (OS, Sécurité Sociale, CPR) sur la validation de l'ensemble des trimestres d'apprentissage pour le calcul de la retraite. Aucune nouvelle non plus sur ce sujet.

Le 12 mars 2015, l'occasion est donc donnée à l'ensemble des cheminots de rappeler au gouvernement ses engagements.

L'urgence de l'augmentation des pensions sera aussi au cœur de cette journée de mobilisation. L'absence de revalorisation pendant 30 mois, cumulée aux dernières mesures fiscales comme par exemple la fiscalisation de la majoration enfants ou la modification des références pour le calcul de la CSG, de la CRDS, de la CASA et de la cotisation assurance maladie, auront des conséquences dramatiques sur le pouvoir d'achat de nombreux cheminots retraités.

Les organisations syndicales CGT - UNSA - SUD-Rail et la FGRCF appellent les cheminots retraités, actifs et leurs ayants droit à participer massivement au rassemblement national à Paris le 12 mars 2015, de 13h00 à 15h00 Place de Budapest, jour du CA extraordinaire de la CPRP SNCF.